

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°2 DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE THOUARS (SPR) DE THOUARS

Objet de l'enquête publique :

Par arrêté n°2022-055 en date du 7 novembre 2022, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du SPR de Thouars.

Cette modification a pour objet de modifier le SPR de Thouars afin de permettre la réalisation de la Médiathèque rue Porte de Paris à Thouars.

Date de l'enquête publique :

L'enquête publique se déroulera

DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 à 9h00

AU JEUDI 5 JANVIER 2023 à 17h00

pendant une durée de 32 jours consécutifs.

Désignation du commissaire enquêteur

M. Matthieu HOLTHOF, agriculteur, a été désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Poitiers, par décision E22000108/86 en date du 6 octobre 2022.

Modalités d'organisation de l'enquête

Le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

• à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire 5 rue Anne Desrays 79100 THOUARS.

- sur le site Internet : <https://www.thouars-communaute.fr>, onglet « Aménagement » - Évolution en cours - Site Patrimonial Remarquable Thouars : Modification n°2.

Un poste informatique est mis gratuitement à disposition du public à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire, 5 rue Anne Desrays à Thouars pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.

Les observations éventuelles pourront :

- Être consignées sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire,

- Être adressées par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire,
- Être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : spr-thouars@thouars-communaute.fr

Transmission des pièces et demande d'informations

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. De même toute information pourra être demandée auprès du pôle Aménagement Durable du Territoire au 05-49-66-68-68.

Permanences :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates, lieux et heures suivantes :

- Le vendredi 9 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.
- Le mercredi 21 décembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement Durable du Territoire.

Clôture de l'enquête publique, rapport et conclusions

La copie du rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur, seront tenues à disposition du public un mois après la clôture de l'enquête publique à la Communauté de Communes du Thouarsais, pôle Aménagement du Territoire et sur le site Internet de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Évaluation environnementale

Le projet de modification n°2 du SPR de Thouars a fait l'objet d'une demande au cas par cas. Par décision MRAe n°2022DKNA220 en date du 17 octobre 2022, le projet de modification n°2 du SPR de Thouars n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Suite de l'enquête publique

Après l'enquête publique, le projet de modification n°2 du SPR de Thouars, éventuellement modifiée pour tenir compte des remarques, avis, observations émis lors de l'enquête publique et du rapport et avis du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du conseil communautaire.

